

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 10 avril 2015
(convocation du 3 avril 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET à partir de 11 h 00
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. VERNEJOL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
M. LOTHAIRE Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Convention de partenariat pour l'élaboration d'une opération de Stop&Drive -
Décision - Autorisation**

Madame TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

- **Le contexte**

Les démarches de Plans de déplacements d'entreprises (PDE) se développent sur le territoire métropolitain depuis les années 2000 et leur inscription dans le Plan de déplacement urbain communautaire (PDU). Bordeaux Métropole s'est dotée en 2010 d'un poste de « Conseiller en mobilité » pour soutenir ces démarches et s'est associée à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bordeaux pour créer le Club de la Mobilité, qui accompagne les entreprises vers des solutions adaptées à leurs problématiques de déplacements. C'est un réseau de promotion, d'accompagnement et de formation pour le déploiement de plans de déplacements et la mise en œuvre de bonnes pratiques d'éco-mobilité : télétravail, covoiturage, déplacements doux, etc.

Aujourd'hui, 70 000 salariés sont impactés par les démarches PDE, qui peuvent être conduites à l'échelle individuelle ou inter-entreprises.

Engagé depuis 2012 dans la conduite d'un Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) sur le territoire de Bordeaux Lac avec l'appui de Bordeaux Métropole (à hauteur de 5000€ pour l'étude PDIE), le Club des entreprises de Bordeaux a pu fédérer autour de cette démarche 5 employeurs, représentant plus de 3000 salariés et visiteurs (la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), la Caisse d'allocations familiales, la Caisse des dépôts et consignations, Domofrance et Equaline).

Elaboré en 2013, le plan d'action du PDIE de Bordeaux Lac a mis en évidence la nécessité de proposer aux salariés et visiteurs de cette zone d'emplois des solutions de mobilité alternative pour parcourir les derniers kilomètres jusqu'aux entreprises depuis les terminus des lignes de tram B et C. Avec l'arrivée du tramway au Parc des Expositions depuis le 24 janvier dernier et la création de la ligne 25 en remplacement de la Lianes 14, une nouvelle desserte du secteur est désormais proposée et a amené les entreprises à rechercher de nouvelles solutions complémentaires de mobilité. En effet, plusieurs entreprises de la zone d'emplois de Bordeaux Lac sont relativement éloignées du tramway, d'où la nécessité de proposer des solutions de transport alternatives à leurs salariés et visiteurs.

- **La définition de la démarche**

Le « Stop&Drive » est une initiative innovante à l'échelle de l'agglomération. Le projet de « Stop&Drive » est une forme d'autostop basée sur une « communauté de confiance », dont les utilisateurs sont salariés des entreprises partenaires du PDIE souhaitant se déplacer en covoiturage sur une courte distance depuis ou vers la zone d'emplois de Bordeaux Lac.

Il s'inspire notamment de l'expérience de Moissac (Tarn-et-Garonne). Il répond à des enjeux de limitation des émissions de gaz à effet de serre, de protection de la qualité de l'air et de cohésion sociale et territoriale. Il s'agit de venir compléter le réseau de transport existant et notamment les lignes 25 et 32, en offrant une possibilité supplémentaire de mobilité, pensée en intermodalités avec les autres modes de transports collectifs ou doux. L'objectif est donc de renforcer l'attractivité de la proximité de la zone d'emplois de Bordeaux Lac avec les terminus des lignes de tram B et C. Un arrêt provisoire spécifique de la ligne 25, situé à l'entrée de l'avenue de la Jallère à proximité du terminus « Parc des Expositions » a d'ailleurs été spécifiquement créé par Bordeaux Métropole pour soutenir cette expérimentation.

Les piétons utilisateurs du dispositif sont invités à attendre à l'un des arrêts de bus identifié par le logo « Stop&Drive » (presque tous les arrêts de la ligne 25 et l'arrêt « Palais des Congrès » de la ligne 32), équipés d'un brassard de couleur fourni par leurs entreprises.

Les automobilistes munis d'un macaron de couleur apposé sur le pare-brise de leur véhicule (également fourni par leur établissement) ont la possibilité de s'arrêter pour embarquer un covoitureur afin d'effectuer le dernier kilomètre vers l'entreprise ou l'arrêt de tram le plus proche. Le Stop&Drive peut donc être pratiqué aux heures d'embauche comme de débauche des entreprises. Le code couleur qui figure sur les brassards et les macarons permet d'identifier les entreprises de destination ou de provenance des piétons et automobilistes.

Dans cette logique, le « Stop&Drive » a été lancé depuis le 26 janvier 2015, date d'inauguration du terminus de la ligne C au Parc des Expositions, desservant la majeure partie des entreprises de la zone d'emplois.

Il pourra être par la suite élargi aux visiteurs des entreprises concernées, à d'autres établissements de cette zone d'emplois mais également à d'autres zones d'activités par l'action du Club de la Mobilité si l'expérience s'avère concluante. Une évaluation de la démarche sera d'ailleurs conduite début 2016 par le Club des entreprises de Bordeaux.

- **Le partenariat autour du projet**

Le Club des entreprises de Bordeaux a sollicité Bordeaux Métropole, la CCI de Bordeaux et Kéolis Bordeaux Métropole pour l'appuyer dans la définition et la mise en place de ce projet.

Fortement impliqués dans la conception du projet aux côtés du Club des entreprises, la CCI de Bordeaux, Kéolis Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole ont donc souhaité officialiser le partenariat autour du projet à travers la signature d'une convention de partenariat technique, qui vise à acter les engagements réciproques. Cette action pourrait s'inscrire ultérieurement dans un futur Contrat-Employeurs-Salariés-Collectivités tel que

défini par l'action PP1 de la Charte des Mobilités concernant l'approfondissement et la contractualisation autour des démarches PDE.

Aucun partenariat financier n'a été conclu entre les différentes parties autour de cette opération.

- **Les engagements des parties prenantes**

La coordination, l'animation et l'évaluation du projet est assurée par le Club des entreprises de Bordeaux, qui assure par ailleurs la fourniture des macarons et brassards permettant l'identification des pratiquants du « Stop&Drive ».

L'assistance et la faisabilité technique, le conseil en mobilité ainsi que le retour d'expérience est assuré par Bordeaux Métropole, qui pourra mettre à disposition ses outils de communication au profit du dispositif de « Stop&Drive ».

La réalisation du logo et des affiches du dispositif ainsi que la diffusion de la démarche est assuré par la CCI de Bordeaux.

L'affichage du dispositif aux arrêts, dans les bus, sur la Borne Information Voyageurs, l'évaluation de l'impact du dispositif sur la fréquentation des lignes de bus, la mise à disposition de 3 abonnements mensuels pour soutenir une action de communication autour du « Stop&Drive » sont assurés par Keolis Bordeaux Métropole, qui pourra relayer le dispositif sur ses supports de communication.

Tous les partenaires participent au comité de suivi de l'expérimentation, qui se réunit au minimum trois fois par an.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Plan de déplacements urbains adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi «Solidarité et Renouveau Urbain» le 28 mai 2004,

VU la délibération n°2012/0046 du 20 janvier 2012 relative au soutien de Bordeaux Métropole à l'étude de PDE inter-entreprises de Bordeaux Lac,

VU la délibération n°2012/0356 du 25 mai 2012 relative aux nouvelles modalités de participation à l'élaboration des Plans de déplacements des entreprises (PDE) / Plans de déplacements administration (PDA),

VU la Charte des Mobilité du 6 février 2015 et l'action PP1 relative au Contrat-Employeurs-Salariés-Collectivités,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de « Stop&Drive » mené par le Club des entreprises de Bordeaux pour la mise en œuvre d'un Plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) sur le secteur de Bordeaux Lac contribue aux objectifs définis par Bordeaux Métropole en matière de plans de mobilité et de voitures partagées,

DECIDE

Article unique : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention technique ci-annexée concernant le « Stop&Drive » avec le Club des entreprises de Bordeaux, la CCI de Bordeaux et Kéolis Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

Mme. BRIGITTE TERRAZA

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 AVRIL 2015**

PUBLIÉ LE : 28 AVRIL 2015